

N° 5054²

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

portant douzième modification de l'annexe 1 de la loi modifiée du
11 mars 1981 portant réglementation de la mise sur le marché de
l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses

* * *

AVIS DE L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT

**DEPECHE DU DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT
AU MINISTRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

(23.10.2002)

Monsieur le Ministre,

Le projet de règlement grand-ducal dont question sous rubrique se propose de renforcer les interdic-
tions de la mise sur le marché respectivement de l'emploi

- de composés organostanniques,
- de certains produits contenant du benzo-a-pyrène ou des phénols, notamment de la créosote, ainsi
que
- de l'hexachloroéthane.

Il s'agit, pour les trois groupes de substances, de composés caractérisés par une écotoxicité très
élevée, notamment dans le milieu aquatique, et par une biodégradabilité extrêmement faible.

Le renforcement de l'interdiction de la mise sur le marché et de l'utilisation des substances en ques-
tion doit être salué, les dispositions réglementaires envisagées étant absolument dans l'intérêt d'une
protection plus efficace de l'environnement en général et du milieu aquatique en particulier.

Dans cet ordre d'idées nous ne pouvons qu'aviser favorablement le projet de règlement grand-ducal.

Le Directeur,
Paul HANSEN

